



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal,  
agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.  
Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes  
Comité Départemental de l'Ain**

**Siège Social : 67 Avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg en Bresse**

**Entrée 1 boulevard Jules Ferry**

**N° SIRET 441 197 480 00029 --- Code APE 9312Z**

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 31/10/2022  
11ème réunion du mandat.

Membres présents, par ordre alphabétique :

BOUVARD J., CARNEIRO DA SILVA D., DIDIER N., GAILLETON S., GERMAIN M.,  
LACROIX J-C., MALLET G., SABELLI G., TRILLIAT G., VERNE JF., VIOLLET É.

Membres absents excusés : BIGOT R., JEANPERRIN É.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2022,  
Lecture des courriers et courriels,  
Approbation des comptes de la saison 2021-2022,  
Approbation du bilan financier,  
Approbation du budget prévisionnel de la saison 2022-2023,  
Retour sur le challenge de l'amitié et de la réunion qui l'a précédé,  
Préparation de l'A.G départementale du 26 novembre 2022,  
Coupe de France, Coupe départementale, CDC, CRC et CNC 2023,  
Règlements des championnats départementaux 2023,  
Point sur le site Internet du CD 01,  
Questions diverses.

Le compte-rendu de la réunion du 17 septembre amène une remarque de G. Sabelli, relative à la Coupe de l'Ain challenge Marcel Guerrier, que le Secrétaire n'a pas mentionné comme supprimée. Elle figure toujours dans le recueil des textes et aux résultats des comptes financiers. De plus c'est lui-même qui l'a mis en ligne.

Les courriels figurent en annexe du compte rendu de la réunion.

En 2023 le Comité directeur sera très strict en matière d'organisation de concours non-inscrits au calendrier.

Tout Club contrevenant à la règle sera sanctionné.

Il est rappelé que pour organiser une compétition non inscrite au calendrier, le Club concerné doit **obligatoirement** en faire la demande d'autorisation auprès du Comité directeur, **avant** et non **après** l'annonce dans les autres Clubs.

De plus pour les types « marathon », le règlement de la compétition doit être joint à la demande. A ce jour 1<sup>er</sup> novembre 2022, le Comité directeur n'a reçu aucune proposition pour l'organisation du championnat doublette jeu provençal.

Si d'ici l'Assemblée générale du Comité départemental ou au plus tard le jour de l'Assemblée générale il n'y a toujours pas de candidature , **le championnat sera annulé.**

Il faut deux Clubs pour les qualificatifs du samedi et un des deux Clubs pour les parties finales du dimanche.

- Un Club du secteur 1 ou du secteur 2 pour le samedi,
- Un Club du secteur 3 ou du secteur 4 pour le samedi,
- Sur entente entre les deux , un des Clubs aura en charge la journée du dimanche.

Le Comité directeur acceptera qu'un Club d'un des 4 secteurs prenne en charge l'organisation du samedi, qui ne serait pas de son propre secteur, voire celle du dimanche.

**Exemple :** Péronnas prend l'organisation du samedi des secteurs 3 et 4, puisque ceux-ci sont défaillants. Ce n'est qu'un exemple, ne le prenez pas pour dit, ni au 1<sup>er</sup> degré.

Ce championnat nous a été demandé à cors et à cris. Le Comité directeur avait toujours affiché sa réticence, eu égard à la capacité d'organisation.

Je vous laisse à penser ce qu'il en sera si le Comité directeur accède à la demande d'organisation des championnats **par secteur**.

Les comptes de la saison financière 2021-2022, **(du 1/11/2021 au 31/10/2022)** sont approuvés à l'unanimité des Membres présents. Il y a un gros déficit sur l'exercice de la saison financière 2021-2022. A défaut de trouver de nouvelles recettes, il nous faudra réduire les dépenses. Pas simple !

Avant l'approbation du budget prévisionnel 2022-2023, la Commission des finances demande au Comité directeur de revaloriser l'indemnité de déplacement en passant de 0,35€/km à 0,40€/km.

La proposition est acceptée et sera applicable dès le 1<sup>er</sup> novembre, pour les déplacements faits **à compter de cette date**.

Pour les CDC jeunes, il n'y aura plus d'indemnités de déplacement réglés aux Clubs.

Pour ce même CDC, le Comité directeur instaure une amende de 100€ pour les Clubs qui déclarent forfait. Le budget prévisionnel 2022-2023 est largement commenté et revu dans certains postes, puis adopté à l'unanimité des Membres présents.

G. Mallet représentait le Président du Comité à la réunion du Comité régional à Cluses le 15 octobre 2022, il en donne un résumé succinct.

La nouveauté est l'inscription payante pour les concours régionaux, . (50€)

Pour le championnat de tir de précision, les Clubs auront à qualifier 1 tireur en senior, 1 tireuse en senior et 1 junior, fille ou garçon.

Les seniors tireront le 19 mai à Rumilly, les juniors le samedi après-midi 27 mai à Andrézieux-Bouthéon.

Pour tous les championnats, tout joueur, toute joueuse qualifié (e) à un championnat régional y compris pour le tir de précision, devra y participer, sous peine de sanctions prononcées par les Commissions de discipline.

Les dates ont été annoncées, chacun et chacune doit prendre ses responsabilités.

Pour l'Assemblée générale du 26/12/2022 à Marboz, G. Mallet a visité la salle, et réservé une table pour le déjeuner du samedi, pour 5 personnes, Délégué régional inclus.

Un point est fait sur les Personnalités à inviter.

Afin de réduire les dépenses, le Comité directeur ne prendra plus en charge les conjoints (es) ou personnes considérées comme tel, lors de la soirée festive de l'Assemblée générale.

Afin d'éviter les réclamations d'après A.G, je vous rappelle les règles en matière de pouvoir

- Le Président d'un Club cédant son pouvoir, doit y apposer le cachet de son Club et sa signature.

Il ne peut céder son pouvoir qu'à un autre Président de Club.

Le Président acceptant un pouvoir ne peut en recevoir qu'un seul.

- Nonobstant, un Président de Club peut céder son pouvoir à un **Membre de son Bureau** et non à un licencié du Club.

Dans ce cas, le Président appose le cachet du Club, sa signature nomme la Personne à qui il cède son pouvoir et celle-ci signe l'acceptation du pouvoir.

Pour les championnats départementaux jeunes, les organisateurs seront regroupés au Siège du Comité départemental et recevront des consignes très strictes pour le déroulement du championnat, notamment les horaires de la pause déjeuner, qui sera fractionnée par catégories.

Il est confirmé que le doublette jeunes aura bien lieu à St Benoit.

Les horaires des championnats départementaux 2023 à pétanque seront les suivants :

- Seniors masculins, début 8h le premier jour, 8h30 le deuxième jour.
- Vétérans tripléte début 8h le premier jour, 8h30 le deuxième jour.
- Vétérans doublette masculins, début 8h le premier jour, 8h30 le deuxième jour.
- Vétérans féminines, début 14h15 le 1<sup>er</sup> jour, 8h30 le deuxième jour.
- Tous les autres championnats féminines, début 14h15 le 1<sup>er</sup> jour, 8h30 le deuxième jour.
- Championnat jeunes, début 8h30.
- Championnats jeu provençal, doublette/tripléte, début 8h le premier jour, 8h le deuxième jour.

Ces horaires pourront être réaménagés par le Jury du championnat, mais pour une **raison majeure** uniquement.

Un document est en cours d'élaboration reprenant les obligations des organisateurs, relatifs aux repas des compétiteurs et des officiels.

En Coupe de France, il n'y a plus aucun Club du département encore en lice.

En championnat des Clubs « open », Péronnas monte en CRC, en vétérans Nantua monte en CRC.

En jeu provençal, Pont de Vaux jouera le barrage pour accéder au CRC.

En C.N.C, Pont de Vaux jouera le maintien à Gaillac, à une date inconnue à ce jour.

**La date limite d'inscriptions en Coupe de France et en championnats des Clubs pour 2023 est fixée au 31 décembre 2022.**

La Fédération crée une **Coupe de France en jeu provençal**.

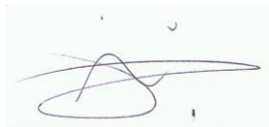
Le Comité départemental participera.

Les Clubs qui voudront s'inscrire devront le faire au plus tard le 31/12/2022.

La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu le mardi **6 décembre 2022 à 18h30**.

Le Président du CD 01 FFPJP

Le Secrétaire général



Nicolas DIDIER



Georges MALLET.

Ci-après les courriels

## **Lecture du courriers + mails** **Réunion du 30/10/2022**

30/10 : de Madame Germain : Bilan financier ;

30/10 : du club de Trevoux : invitation pour AG le 10/11/22 à 19 h ;

30/10 : de Monsieur Mallet : bureau du nouveau club de Montmerle sur Saône ;

30/10 : de Monsieur Mallet : Bureau du club de l'Albarine ;

29/10 : de Monsieur Mallet : tableaux récapitulatifs des championnats ;

29/10 : de la FFPJP : questionnaire sur les CDC féminins ;

28/10 : de la FFPJP : compte rendu national ;

27/10 : de Monsieur Delaune : bilan des arbitres de la saison ;

26/10 : du club de Nantua : invitation AG le 28/10 ;

26/10 : de Monsieur Cartier : compte rendu régional ;

26/10 : de Monsieur Cartier : tableaux de synthèse à lui compléter et retourner ;

25/10 : de Monsieur Arzac : retour sur incident au national de Vaulx en Velin jeunes (voir David Carneiro) ;

23/10 : de Madame Bigot : retour sur les demis et finale de la coupe de l'Ain ;

21/10 : de Monsieur Evrard : ½ et final CRC féminin (pour le club de Miribel le 12 novembre à Bron) ;

19/10 : challenge régional jeune (à Bron le 13 novembre), mail transmis à Jean Claude Lacroix ;

19/10 : plusieurs échanges de mails entre la FFPJP, le comité régional et le club de Valsérhône pour l'organisation d'un événement pétanque.

18/10 : de la FFPJP : plan de sobriété énergétique ;

17/10 : de Madame Boulanger (secrétaire du secteur 4), invitation à l'AG => délégué du comité Monsieur Mallet ;

12/10 : de Monsieur Evrard : classements des CRC ;

11/10 : de la FFPJP : note sur les classifications pour 2023 ;

10/10 : de Monsieur Briel (président du secteur 2), invitation à l'AG le 6 novembre à 9 h 30 à Miribel ;

10/10 : de Madame Bigot : classements des CDC ;

07/10 : du club de Replonges : lettre de doléances en demandant la mise à l'ordre du jour du congrès « la journée entière des CDC » et la « sectorisation de cette compétition » ;

en octobre : des demandes d'organisation de clubs pour les championnats de l'Ain, reste à ce jour le doublette provençal ;

en octobre : plusieurs demandes de validation de concours nationaux dans notre comité ;

04/10 : tirage coupe de France ;